

Image not found or type unknown



Préavis d'un meubler de 1 mois ou moins?

Par **serge24**, le **21/09/2008 à 18:12**

Je suis locataire d'un appartement meubler ayant trouver un emploi a 50 km de chez, je vais déménager, se serait pour savoir pour un meubler puis-je passer le préavis d'un mois a quelques jours? merci de votre réponse

Par **domi**, le **21/09/2008 à 20:17**

Pour un meublé, le préavis est de 1 mois ! essayez un arrangement avec le propriétaire . Domi